



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de LA CAPELLE
34 RUE DU GENERAL DE
GAULLE
02260 LA CAPELLE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-210201281-20221108-2022-58-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/11/2022

Département

Aisne

Arrondissement

Vervins

Canton

Vervins

Séance du 08 novembre 2022

Délibération : N° 2022-58

Nombre de conseillers :

En exercice : 19

Présents : 13

Votants : 17

L'an deux mille vingt deux le Mardi 08 Novembre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire 34 RUE DU GENERAL DE GAULLE 02260 LA CAPELLE sous la présidence de Monsieur Johann WERY, Le Maire

Date de convocation du Conseil : 26 octobre 2022

Présent(s) :

Johann WERY, Maire, Christelle MAES, Régis SEMERY, Marie-Christine CLAEYS-HENNEBELLE, Michel BRIDE, Marie-France DESIMEUR-CLOUX, Sandrine LEPORCQ-BRUNIAUX, Marie-Madeleine PRUSSE, Grégory RONDIER, Victorien POTIN, Kelly CATILLON, Andrew BOIVENT, Régis FOSTIER

Absent(s) :

David BOUTILLIER ayant donné pouvoir à Johann WERY, Rémy WALME ayant donné pouvoir à Christelle MAES, Sophie MONCHICOURT-BOUCHART ayant donné pouvoir à Victorien POTIN, Patrice POULAIN ayant donné pouvoir à Régis FOSTIER, Sylvie LOCATELLI, excusée, Sandrine HAVY, excusée

Secrétaire de séance : Michel BRIDE

Décisions modificatives – Budget principal 2022

DELIBERATION

Les décisions modificatives sont des délibérations qui viennent modifier les autorisations budgétaires

initiales, soit pour intégrer des dépenses ou des ressources nouvelles, soit pour supprimer des crédits antérieurement votés.

Des ajustements doivent être établis par opération.

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

DECISION

Le Conseil Municipal,

Après discussion et en avoir délibéré,

A l'unanimité

DECIDE de procéder au vote de virement de crédits suivants, sur le budget principal de l'exercice 2022 :

Investissement					
Dépense			Recette		
opération	article	montant	chapitre	article	montant
14580 (City Stade)	2315	- 41 374€			
14 565 (caméras vidéosurveillance)					Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
remplacement caméra	2315	4 548 €			002-210201281-20221108-2022-58-DE
983 (bibliothèque) – imprimante	2183	371 €			Accusé certifié exécutoire
095 (écoles) - éclairage	21312	3 000 €			Réception par le préfet : 10/11/2022
603 (Mairie) – licences informatique	2051	11 550 €			
603 (Mairie) – ordinateur portable	2183	1 415 €			
106 (bâtiments communaux)- réfrigérateur	2184	500 €			
10 030 (panneaux électoraux)	2188	1 174 €			
14550 (centre socioculturel)	2313	18 816 €			
TOTAL		41 374 €			

Fait et délibéré en séance, les susdits jour, mois et an

Et ont signé au registre tous les membres présents

Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

Emis et rendu exécutoire

le

Reçu en Préfecture

le

Publié ou notifié

le

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Pour Copie Conforme :

En Mairie, le 08 novembre 2022

Le Maire

Johann WERY

